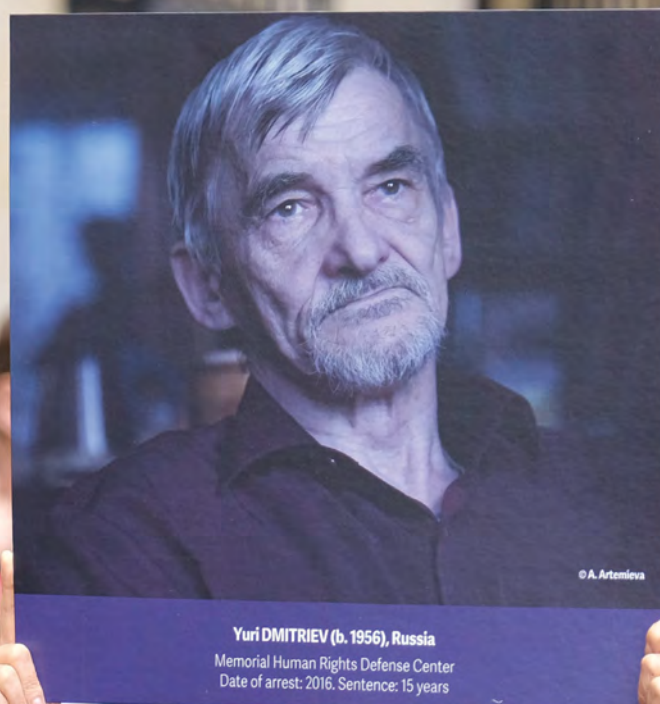




Yuri DMITRIEV (b. 1956), Russia
Memorial Human Rights Defense Center
Date of arrest: 2016. Sentence: 15 years

IMPACTS 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

Édito

→ Page 3

Temps forts 2025

→ Page 4

Unir celles et ceux qui luttent pour un monde juste et équitable

→ Page 8

Agir pour les droits humains, partout dans le monde

→ Page 10

42^e congrès de la FIDH

→ Page 12

Unir, protéger et défendre les défenseur·ses des droits humains

→ Page 14

Reconquérir l'espace démocratique

→ Page 16

Lutter contre l'impunité des crimes internationaux

→ Page 18

Légende photo de couverture :

Manifestation organisée par la FIDH à Bogota, en Colombie, en octobre 2025 durant son 42^e Congrès, en soutien aux défenseur·ses emprisonné·es. Ici, Kayan Leung, élue vice-président de la FIDH durant ce Congrès, porte le portrait de Yuri Dmitriev, de l'organisation membre russe Memorial Human Rights Defense Center, arrêté en 2016 et condamné à 15 ans de prison pour son combat pour les droits humains. ©Nelson Cardenas / FIDH

Contraindre les acteurs économiques à rendre des comptes

→ Page 20

Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre

→ Page 22

Faire pression sur les responsables politiques et les institutions

→ Page 24

Documenter, témoigner, agir : nos rapports publiés en 2025

→ Page 26

Bilan financier 2025

→ Page 28

Remerciements

→ Page 30

À L'OFFENSIVE !

“

Vous avez entre les mains le récit d'une année de luttes et de combats. La FIDH a répondu à l'intensification des attaques contre les droits humains, la société civile et la justice internationale. Une réponse articulée, démontrant une capacité à agir, à innover et à obtenir des résultats. Derrière chacune de ces pages, vous percevrez l'engagement des équipes de la FIDH, de son Bureau international et surtout, de ses organisations membres.

Jamais, ces dernières années, les droits humains n'ont été attaqués avec une telle brutalité. Les régimes autoritaires gagnent du terrain, les défenseur·ses sont pris·es pour cible, le droit international et les institutions chargées de le faire respecter sont fragilisés, y compris la Cour pénale internationale. Face à cette dérive, nous refusons la résignation et transformons l'alerte en action.

En 2025, la FIDH a montré ce qui fait sa singularité : un mouvement mondial capable d'agir sur tous les fronts. En soutenant nos organisations membres là où elles sont menacées. En obtenant des avancées concrètes devant les juridictions nationales et internationales. En portant un plaidoyer exigeant auprès des États et des entreprises. En nouant des alliances innovantes, y compris avec les acteurs économiques et sociaux, pour défendre les droits humains là où ils reculent.

La condamnation, à Paris, de Majdi Nema, ancien porte-parole et haut responsable du groupe armé syrien Jaysh al-Islam, constitue une autre victoire majeure. Elle confirme la force de la compétence universelle et le rôle déterminant du Groupe d'action judiciaire de la FIDH dans la lutte contre l'impunité.

En dénonçant le rétrécissement de l'espace civique en France et la répression des voix de solidarité avec la Palestine en Europe, nous avons montré que les droits humains sont un combat qui se porte partout, y compris dans les pays dits démocratiques. Et que militer pour la paix ne saurait être un crime.

Notre Congrès de Bogota a également marqué une étape essentielle. Réunir nos organisations membres, venues du monde entier, pour débattre de nos priorités, partager nos expériences et préparer ensemble les années à venir : ce fut un moment de mobilisation collective et d'élan pour notre mouvement. Je remercie chaleureusement nos organisations membres colombiennes — le Cajar, le CPDH, l'OFP et ILSA — qui ont rendu ce rendez-vous possible.



↑ Alexis Deswaef, président de la FIDH, élu lors du Congrès d'octobre 2025 à Bogota, en Colombie. © N. Cardenas / FIDH

Je souhaite également saluer le travail d'Alice Mogwe, ma prédécesseure, dont le leadership a profondément marqué notre Fédération. Elle a rappelé avec force que l'universalité des droits humains se construit dans l'écoute, le dialogue et la prise en compte des réalités de chaque société.

Les défis qui nous attendent sont immenses. Ils exigent une FIDH toujours plus visible, plus réactive, plus créative et plus ambitieuse. Nous renforcerons notre soutien à nos organisations membres, développerons de nouveaux partenariats, identifierons de nouveaux leviers d'action et poursuivrons l'innovation de nos campagnes pour porter plus largement la voix des défenseur·ses des droits humains et promouvoir la paix, par le droit.

Notre force réside dans notre mouvement. Dans chacune de nos 196 organisations membres. Dans chaque défenseur·se qui refuse de céder face à la peur, à la répression ou à la résignation.

Et comme un écho à ce refus de céder, je suis heureux de terminer par l'évocation de la libération de nos camarades biélorusses du Centre de défense des droits humains Viasna, Ales Bialiatski et Uladzimir Labkovich. Leur courage face à cet emprisonnement injuste et douloureux nous inspire et nous anime. Et nous n'oublions pas celles et ceux qui demeurent derrière les barreaux.

L'époque est dure, elle nous percute et nous oblige. Ensemble, nous ferons de la FIDH une Fédération résolument à l'offensive pour les droits humains.

Alexis Deswaef

”

TEMPS FORTS 2025



FÉVRIER – NICARAGUA La crise au Nicaragua reconnue

Grâce à une action de plaidoyer de la FIDH et d'organisations de la société civile sur la répression continue exercée par le régime Ortega-Murillo, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) reconnaît la gravité de la crise des droits humains au Nicaragua.

→ Page 24



MAI – SOUDAN Justice pour les victimes de la répression au Soudan

Pour renforcer la lutte contre l'impunité de manière coordonnée, inclusive et centrée sur les victimes, la FIDH et son organisation membre l'African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS) publient un rapport et des recommandations sur l'accès à la justice pour les victimes soudanaises.

→ Page 23

JUIN – TUNISIE Dénonciation de la dictature en Tunisie

Dans son rapport *Du Coup d'État à l'étouffement des droits : le mode opératoire de la répression en Tunisie*, la FIDH condamne les mécanismes de répression et le retour à l'autoritarisme dans le pays.

→ Page 16



4

MARS – ÉTATS-UNIS Lancement officiel de l'Alliance Féministe Francophone

La FIDH participe à la création de l'Alliance féministe francophone, célébrée lors de la 69^e session de la Commission de la condition des femmes (CSW) à New York, pour faire entendre la voix des organisations féministes et de militantes francophones dans les instances internationales.

→ Page 23



MAI – SYRIE Condamnation de l'un des responsables d'un groupe armé syrien

Saisie par la FIDH, la justice française rend une décision historique au nom de la compétence universelle : Majdi Nema est condamné à dix ans de réclusion criminelle pour des crimes commis en Syrie.

→ Page 19



PALESTINE : LA FIDH ET SES ORGANISATIONS MEMBRES SE MOBILISENT

Face à la poursuite du génocide à Gaza et aux attaques visant les défenseur·ses des droits humains dans la région, et au-delà, la FIDH poursuit en 2025 son engagement en faveur de la justice internationale et son soutien aux organisations basées en Israël et en Palestine : Hal-Haq, A Mezan, The Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), Public Committee against Torture in Israël, B'Tselem et Adalah.

Documenter et rendre visible les violations

En janvier, la FIDH mène une mission de solidarité avec ses organisations membres en Israël et en Cisjordanie occupée. Cette mission permet de recueillir des témoignages de victimes et d'organisations de défense des droits humains et de les relayer à travers des interviews, vidéos et publications sur le site de la FIDH et ses réseaux sociaux. Avec les avocat·es de l'organisation Adalah, en octobre, la FIDH diffuse aussi l'interception par la marine israélienne de la Global Sumud Flotilla, une initiative civile destinée à acheminer de l'aide humanitaire à Gaza, à laquelle participe Alexis Deswaef, alors vice-président de la FIDH, qui passe plusieurs jours dans une prison israélienne.



Renforcer le plaidoyer

En mars, la FIDH organise une mission de plaidoyer en France pour les représentant·es des organisations membres palestiniennes et israélienne, avec une conférence publique à Sciences Po, à Paris.

Faire avancer la justice internationale

En juillet, la FIDH et ses partenaires déposent une plainte visant deux soldats franco-israéliens accusés d'exécutions sommaires à Gaza. Des plaintes visant des bi-nationaux sont aussi déposées en Allemagne et en Italie. La FIDH se constitue également partie civile dans une enquête portant sur le blocage de l'aide humanitaire (voir page 19). Elle mène aussi des rendez-vous de plaidoyer auprès des institutions européennes afin de protéger le travail de la Cour pénale internationale (CPI) et des organisations palestiniennes visées par les sanctions américaines.

Défendre l'espace civique

En octobre, la FIDH publie un rapport sur la répression du mouvement de solidarité avec la Palestine en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, dénonçant les atteintes croissantes à la liberté d'expression et de manifestation visant les voix solidaires de la Palestine.

TEMPS FORTS 2025



SEPTEMBRE – FRANCE Défense des libertés publiques en France

La FIDH et son organisation la Ligue des droits de l'Homme (LDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseur·ses des droits humains publient un rapport pour dénoncer en France les atteintes aux libertés d'association et de réunion pacifique et le durcissement des pratiques répressives visant les mouvements sociaux et écologistes.

→ Page 17

OCTOBRE – SAHEL Alerte sur la répression dans le Sahel

La FIDH révèle les mécanismes de répression déployés au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad contre les défenseur·ses et les libertés fondamentales. Elle présente son rapport en parallèle de la 58^e session du Conseil des droits de l'homme (HRC58), à Genève.

→ Page 14



DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR SOUTENIR LES DROITS HUMAINS



La FIDH est partenaire de plusieurs festivals consacrés aux droits humains, dont le Festival des libertés de Bruxelles, qui mêle théâtre, débats, expositions et cinéma documentaire, ainsi que le Festival international de films documentaires *One World* à Prague. Elle soutient également le Festival international *Bir Duino*, organisé à Bichkek, au Kirghizistan.

À Paris, la FIDH a créé un ciné-débat autour d'œuvres de fiction qui touchent aux droits humains, en partenariat avec le cinéma Grand Action. Deux projections ont eu lieu en 2025 – *Papicha* (Algérie) et, en avant-première, *Two Prosecutors* (Ukraine). Plus de 200 participant·es ont pu discuter des droits des femmes au Maghreb et du rôle de la justice dans les régimes autoritaires.



OCTOBRE – COLOMBIE 42^e Congrès mondial de la FIDH en Colombie

Du 27 au 31 octobre, la FIDH réunit ses organisations membres à Bogota pour son congrès triennal, articulé en deux moments forts – le Forum, ouvert à la société civile et aux partenaires, et le Congrès interne, réservé au réseau – pour se rencontrer, échanger et définir des priorités stratégiques communes.

→ Page 12 & 13

NOVEMBRE – BRÉSIL Inscription des droits humains dans les textes de la COP30

À la COP30 de Belém, la FIDH mobilise ses partenaires et mène un plaidoyer pour inscrire les droits humains, l'égalité de genre et la protection des défenseur·ses de l'environnement dans les textes finaux des négociations climatiques.

→ Page 21



INFLUENCE ET ENGAGEMENT

Pour faire connaître l'importance des droits humains et de leurs défenseur·ses auprès du public, pour orienter le débat vers plus de justice et pour influencer les décideur·ses afin d'obtenir des instruments juridiques intégrant les droits humains, la FIDH a publié, en 3 langues, plus de 1200 posts sur les réseaux sociaux, plus de 290 communiqués de presse et une trentaine de rapports et recommandations.

Résultats :

+11 000
abonné·es sur 400 000 en tout en 2025

8 400
mentions de la FIDH dans les médias à travers le monde

1,3
millions de visites sur www.fidh.org



DÉCEMBRE – BELARUS Libération d'Ales Bialiatski et d'Uladzimir Labkovich

Les défenseurs bélarusses des droits humains, membres du réseau de la FIDH, Ales Bialiatski et Uladzimir Labkovich retrouvent enfin la liberté, après plus de quatre ans de détention arbitraire au Belarus.

→ Page 15

UNIR CELLES ET CEUX QUI LUTTENT POUR UN MONDE JUSTE ET ÉQUITABLE

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) est une ONG internationale qui rassemble près de 200 organisations de défense des droits humains à travers le monde. Son action repose sur la défense et la promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dont ceux garantis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Créée en 1922, à l'initiative d'une quinzaine d'organisations nationales de défense des droits humains, la FIDH est le premier réseau international engagé pour l'universalité des droits, c'est-à-dire pour la défense et la promotion de tous les droits, pour tous et toutes, partout dans le monde. Ensemble, la FIDH et ses organisations membres enquêtent sur les violations des droits humains, soutiennent les victimes, saisissent la justice et mènent des actions de plaidoyer.

La FIDH réunit et défend également les défenseur-ses des droits humains. Elle place au cœur de son combat leur protection et le renforcement de leur capacité d'action.

En 2025

196
organisations
114
pays

UN ENGAGEMENT RÉCOMPENSÉ PAR PLUSIEURS PRIX NOBEL DE LA PAIX

1968 : René Cassin, membre du comité de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et responsable de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) en France, organisation membre de la FIDH, reçoit le prix Nobel.

2003 : L'Iranienne Shirin Ebadi, présidente du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DHRC), organisation membre de la FIDH en Iran, est récompensée.

2015 : Le comité Nobel reconnaît l'engagement de la société civile tunisienne en faveur de la démocratie et des droits humains en attribuant le prix au Quartet du dialogue national tunisien, composé de la **Ligue tunisienne des droits de l'Homme** (LTDH) – organisation membre de la FIDH –, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), l'Ordre des avocats de Tunis (ONAT) et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)

2022 : Le prix Nobel est décerné à Ales Bialiatski, ancien vice-président de la FIDH et président de Viasna, organisation membre de la FIDH au Bélarus, ainsi qu'à Memorial, organisation membre en Russie, et au **Centre pour les libertés civiles** (CCL), organisation membre en Ukraine, dont la directrice, Oleksandra Matvyychuk, est également vice-présidente de la FIDH jusqu'en octobre 2025.

En partant de la gauche : Natallia Pintsyuk, représentant son mari emprisonné, Ales Byaljatski de Viasna; Jan Raczynskij, représentant l'organisation russe Memorial; Oleksandra Matvyychuk, représentant l'organisation ukrainienne Center for Civil Liberties (CCL).

↓ © Rodrigo Freitas/NTB via AFP



LES ORGANISATIONS MEMBRES AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION

Les organisations membres sont au centre de l'action de la FIDH et de sa gouvernance démocratique. Elles constituent le fondement de sa représentativité et de sa légitimité. Son fonctionnement repose sur trois piliers : **les organisations membres (OM)**, qui se rassemblent notamment tous les trois ans à l'occasion du Congrès,

les membres du Bureau international (BI), qui se réunissent trois fois par an, et **le secrétariat international (SI)**, dont le siège est à Paris et qui est représenté auprès des Nations unies à Genève, de l'Union européenne à Bruxelles, de la Cour pénale internationale à La Haye et de l'Union africaine.

PRÈS DE 200 ORGANISATIONS MEMBRES

issues de la société civile qui luttent pour les droits

ÉLISENT LE BI TOUS LES 3 ANS

COLLABORENT ET MÈNENT DES PROJETS COMMUNS POUR

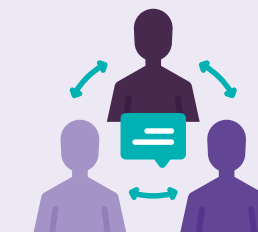
- Protéger, rassembler et rendre plus fort-es les victimes et les défenseur-ses des droits humains;
- Enquêter et dénoncer les violations des droits humains; demander des comptes et poursuivre les responsables;
- Plaider auprès des États, institutions, entreprises et investisseurs en faveur des droits humains.

LE BUREAU INTERNATIONAL (BI) définit la stratégie de la FIDH

Une vingtaine de représentant-es élu-es parmi les organisations membres (président-e + vice-président-es secrétaires générale-aux + trésorier-ère)

LE BUREAU EXÉCUTIF (BE) supervise la mise en œuvre de la stratégie et répond aux urgences.

Président-e + trésorier-ère + 5 secrétaires générale-aux



SE CONCERTENT SUR LA STRATÉGIE

LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL (SI) contribue à la stratégie et assure sa mise en œuvre

Direction générale et les départements:

- des Opérations (6 bureaux régionaux et 4 thématiques)
- du Plaidoyer (avec des représentations auprès de la Cour pénale internationale, des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine)
- de la Communication
- du Développement et des partenariats
- de l'Administration et des finances
- des Ressources humaines

AGIR POUR LES DROITS HUMAINS, PARTOUT DANS LE MONDE

La structure unique de la FIDH, qui rassemble près de 200 organisations locales, lui permet d'agir au plus près des victimes de violations et des défenseur-ses des droits humains. Pour mener à bien sa mission, elle dispose de quatre moyens d'action :

1. RASSEMBLER, PROTÉGER ET DONNER LES MOYENS D'AGIR

La FIDH soutient les défenseur-ses des droits humains, ses organisations membres et les organisations de la société civile partenaires grâce à des aides matérielles, à la création d'espaces de dialogue et d'échange d'expériences et de réflexions stratégiques, à des actions de formation et à des actions de solidarité.

2. ENQUÊTER ET DÉNONCER

La FIDH enquête et publie des preuves factuelles sur les violations des droits humains. Elle lance des alertes urgentes auprès des autorités, mène des missions de documentation et d'observation judiciaire, rédige des analyses et des études d'impact qui permettent aux décideur-ses d'agir.

3. DEMANDER DES COMPTES ET SAISIR LA JUSTICE

La FIDH place les gouvernements et les entreprises face à leurs responsabilités en matière de droits humains. Elle lance des poursuites judiciaires et quasi-judiciaires contre les entreprises, les États et les individus présumés auteurs de crimes internationaux.

4. MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER ET DES CAMPAGNES

La FIDH mène des actions de plaidoyer et des campagnes de sensibilisation pour inciter les décideur-ses politiques, l'opinion publique et les entreprises à respecter et promouvoir les droits humains et le droit international. Elle alimente et contribue à consolider les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour protéger ces droits.

LES VALEURS ET PRINCIPES DE LA FIDH



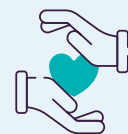
UNIVERSALITÉ DES DROITS

Nous partageons la conviction que tous les droits humains – civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux – sont interdépendants et doivent être appliqués à toutes et à tous, partout dans le monde.



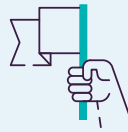
DÉTERMINATION

Nous poursuivons sans concessions les responsables de graves violations des droits humains et nous nous engageons à interpeller les gouvernements pour qu'ils fassent respecter la liberté et l'égalité.



SOLIDARITÉ

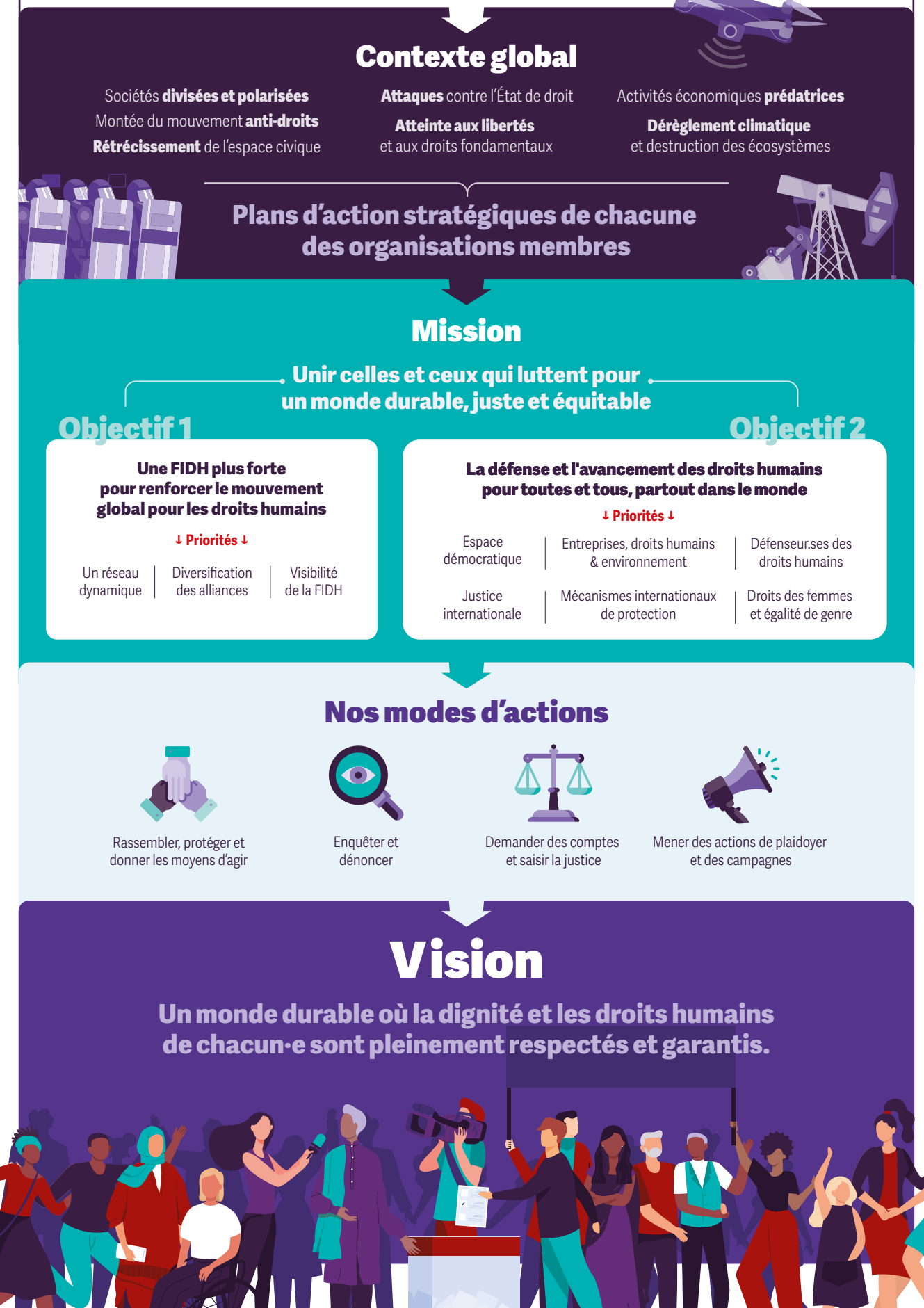
Nous soutenons les organisations et les défenseur-ses des droits humains pour qu'ils et elles puissent jouer leur rôle essentiel dans la construction de sociétés démocratiques, la protection des droits humains et la prévention des conflits. Quand la liberté et les droits sont menacés, nous faisons entendre aux autorités une voix puissante et unie qui s'appuie sur les faits. Ensemble, nous sommes plus fort-es.



INDÉPENDANCE

Nous ne sommes liés à aucun parti ni aucune religion et nous nous exprimons et agissons en toute indépendance vis-à-vis des gouvernements.

THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA FIDH



42^e CONGRÈS DE LA FIDH

Le rendez-vous mondial des défenseur·ses des droits humains



↑ Tables rondes, ateliers et débats : le Forum du Congrès de la FIDH s'est tenu pendant deux jours à Bogota. Un lieu d'échanges pour plus de 600 participant·es sur la défense de la démocratie, de la justice ou la lutte contre la corruption. ©Nelson Cardenas / FIDH

Du 27 au 31 octobre 2025, la FIDH a tenu son 42^e Congrès à Bogota, la capitale colombienne, historiquement marquée par une forte tradition de mobilisations sociales. Organisé tous les trois ans, ce rendez-vous est structuré autour de deux moments forts : le Forum, ouvert à la société civile et aux partenaires, et le Congrès interne. Ce dernier est un moment clé de la vie de la fédération : il permet de définir les orientations stratégiques, d'affirmer des positions politiques communes et de renforcer les liens entre les organisations membres.

Le Forum, intitulé cette année « Agir pour un monde durable, des droits universels et des sociétés justes », s'est tenu les deux premiers jours. Il a réuni plus de 600 participant·es, dont 132 délégué·es mandaté·es par les organisations membres de la fédération, représentant une centaine de pays et l'ensemble des régions du monde.

Dans un contexte mondial marqué par les crises politiques et environnementales, les reculs démocratiques et l'aggravation des inégalités, cette rencontre a permis d'ouvrir un espace d'expression pour celles et ceux qui défendent les droits humains au quotidien, malgré les risques, et parfois au péril de leur vie.

“ Depuis Bogota, le Congrès 2025 de la FIDH réaffirme son engagement envers la justice mondiale, la solidarité et l'espoir. Parce que défendre les droits humains, c'est défendre la vie.

Kateryna Buriakovska,
Kharkiv Human Rights
Protection Group (EECA),
membre de la FIDH en Ukraine.



↓ L'ensemble des membres du réseau de la FIDH présents à Bogota. Les organisations membres ont mandaté 132 délégué·es qui représentent une centaine de pays et l'ensemble des régions du monde. ©Nelson Cardenas / FIDH



5 jours
de rencontres
et de débats

600
participant·es

100
pays

26
nouvelles résolutions
adoptées par le Bureau
international

“ Les droits humains sont universels. Et ils ont besoin d'une alliance universelle. La FIDH est idéalement placée pour nous aider à la construire. Le monde a besoin de vous aujourd'hui plus que jamais.

Volker Türk,
Haut Commissaire des Nations unies
aux droits de l'Homme, durant la
cérémonie d'ouverture du Congrès de la
FIDH, au Teatro Colón de Bogota.



↓ Durant la cérémonie d'ouverture du Congrès, sur la scène du Teatro Colón, Natalia Morozova, de l'organisation russe Memorial, et les représentantes des organisations ukrainiennes Centre for Civil Liberties, TruthHounds et Kharkiv Human Rights Protection Group, toutes membres de la FIDH, prennent la parole d'une même voix pour dénoncer la guerre en Ukraine. © Nelson Cardenas / FIDH



Lors des tables rondes, des ateliers ou des débats, les échanges ont porté sur la défense de la démocratie, la justice transitionnelle et climatique, les droits des femmes et des personnes LGBTQI+, la lutte contre la corruption, la protection des défenseur·ses des droits ou encore sur les enjeux liés aux nouvelles technologies et à la désinformation.

Les trois derniers jours ont été consacrés au Congrès interne, réunissant les organisations membres de la FIDH. Ce temps a permis d'organiser des réunions régionales et thématiques, de débattre des orientations stratégiques et d'échanger sur les défis rencontrés. Les organisations membres ont adopté, entre autres, deux résolutions essentielles pour la fédération : l'une sur l'adoption d'une approche décoloniale pour la défense des droits humains, l'autre appelant à une transition juste face à la crise planétaire.

Le Congrès a également marqué l'attractivité de la fédération avec l'intégration de 14 nouvelles organisations, portant à 196 le nombre total d'organisations membres, dans 114 pays.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Tous les trois ans, durant le Congrès, les organisations membres de la FIDH votent, sur place et en ligne, pour désigner la gouvernance. Le nouveau **Bureau international** compte 21 membres et reflète une volonté affirmée de diversité géographique, de complémentarité d'expérience et de représentativité des différentes luttes pour les droits humains.

À cette occasion, le **nouveau président, Alexis Deswaef**, a été élu pour succéder à Alice Mogwe. Il sera accompagné de quatre secrétaires généraux·les, issu·es de régions différentes, ainsi que de quinze vice-président·es, représentant la diversité des combats menés au sein de la FIDH (droits des femmes, justice environnementale, justice transnationale...).

↓ Le nouveau Bureau international compte 21 membres originaires de vingt pays, toutes et tous issu·es des organisations membres de la FIDH et élu·es par elles. ©Nelson Cardenas / FIDH



UNIR, PROTÉGER ET DÉFENDRE LES DÉFENSEUR·SES DES DROITS HUMAINS

La protection des défenseur·ses des droits humains est l'une des priorités stratégiques de la FIDH, qu'il s'agisse de membres d'ONG, de militant·es, d'avocat·es, de journalistes, de dirigeant·es syndicaux·cales ou de citoyen·nes engagé·es.

Au sein des régimes autoritaires comme en démocratie, les défenseur·ses des droits humains (DDH), ainsi que les organisations qui défendent et promeuvent les droits humains de manière pacifique, jouent un rôle essentiel de contre-pouvoir. Cependant, dans un contexte de recul démocratique et de rétrécissement de l'espace civique, les

menaces et attaques contre les DDH ont atteint un niveau alarmant à travers le monde. En 2025, la FIDH a contribué à les protéger et à renforcer leurs capacités d'action. Elle a permis la libération de plusieurs dizaines de défenseur·ses arbitrairement incarcéré·es. La FIDH a également œuvré à l'adoption de mécanismes internationaux de protection.

→ FÉVRIER – AFRIQUE ←
Alerter sur la répression des défenseur·ses au Sahel

La FIDH publie avec l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) en février un rapport de l'Observatoire (voir encadré) qui montre comment quatre pays du Sahel – le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad – ont mis en place des méthodes similaires pour faire taire les voix dissidentes : arrestations et détentions arbitraires, harcèlement judiciaire, enlèvements, disparitions forcées, actes de tortures, menaces et campagnes de harcèlement en ligne.

Au-delà des attaques visant directement les défenseur·ses, les autorités restreignent aussi les libertés fondamentales : interdiction ou répression violente des manifestations, dissolution des associations et contrôle ou suppression de certains médias. Ces attaques fragilisent les perspectives d'une sortie de crise, qui devra passer par le respect des droits humains.

Lire le rapport *Espace civique et défenseur·ses des droits humains au Sahel* sur www.fidh.org
Avec l'OMCT.

**LA FIDH DÉCLARÉE
« INDÉSIRABLE »
EN RUSSIE**

En juillet 2025, la Russie a inscrit la FIDH ainsi que plusieurs de ses organisations membres sur la liste des « organisations indésirables », leur interdisant toute activité dans le pays et criminalisant toute coopération avec elles. L'ensemble du réseau a fermement condamné cette nouvelle attaque contre la société civile et les défenseur·ses des droits humains.

Contribution à la libération de
99 défenseur·ses des droits humains
226 appels urgents lancés dans 69 pays
44 subventions de secours attribuées

L'OBSERVATOIRE : UN OUTIL D'ALERTE, DE PROTECTION ET DE MOBILISATION



Afin de soutenir les personnes harcelées et victimes de répression pour leur engagement pacifique en faveur des droits humains, la FIDH et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) ont créé, en 1997, l'Observatoire pour la protection des défenseur·ses des droits humains. Ce programme d'action commun mène une veille, documente les répressions contre les défenseur·ses et alerte immédiatement les autorités, les ambassades et la presse en cas de danger. Il permet d'aider directement les défenseur·ses menacé·es et les acteurs locaux. L'Observatoire sensibilise également les décideur·ses politiques et le grand public au rôle positif et essentiel des défenseur·ses.

→ MAI – AMÉRIQUES ←
Disparition forcée de notre collègue Eduardo Torres au Venezuela

À partir de mai 2025, la FIDH s'est mobilisée suite à la disparition forcée d'Eduardo Torres, avocat spécialisé dans le droit du travail et membre du Programme vénézuélien d'éducation-action aux droits humains (PROVEA), une organisation membre de la FIDH. Grâce à l'Observatoire (voir encadré), la FIDH a envoyé des messages d'alerte sur les réseaux

sociaux et auprès des journalistes et mené des actions de plaidoyer auprès de l'Union européenne et des représentations diplomatiques vénézuéliennes en Amérique. Cette disparition est survenue dans un contexte de durcissement de la répression au Venezuela, deux semaines avant les élections nationales

et régionales. Elle illustre les risques croissants auxquels sont confrontés les défenseur·ses dans ce pays et dans la région en général.
Avec PROVEA, organisation membre de la FIDH.

→ DÉCEMBRE – EUROPE DE L'EST ←
**#FreeViasna : nos collègues
biélorusses Ales et Uladzimir
enfin libres !**

Après plus de quatre ans de détention arbitraire dans les prisons de Minsk, au Belarus, les défenseurs Ales Bialiatski, ancien vice-président de la FIDH, et Uladzimir Labkovich ont retrouvé la liberté le 13 décembre 2025.

Ales Bialiatski, fondateur de l'organisation membre de la FIDH, le Centre de défense des droits humains Viasna, et Prix Nobel de la paix en 2022, avait été emprisonné avec Uladzimir Labkovich, avocat engagé de longue date au sein de Viasna, à la suite d'un procès inéquitable. Leur détention symbolisait la répression systématique et massive menée par les autorités biélorusses contre la société civile, les voix indépendantes et l'opposition politique.

Avec d'autres organisations internationales, la FIDH s'est mobilisée dès 2021 pour soutenir Viasna. Une campagne de solidarité, #FreeViasna, a été lancée pour dénoncer le harcèlement judiciaire et l'emprisonnement des membres de l'organisation et exiger leur libération.

Actions de plaidoyer international, messages sur les réseaux sociaux, rassemblements de solidarité, lettres ouvertes aux prisonnier·es politiques et sensibilisation de l'opinion publique à la situation des droits humains au Belarus... La mobilisation se poursuit aujourd'hui, tant que toutes et tous les défenseur·ses des droits du Belarus n'auront pas été libéré·es.

Avec Viasna, organisation membre de la FIDH.

“ La libération d'Ales Bialiatski et d'Uladzimir Labkovich montre que la pression internationale peut porter ses fruits. Mais cette pression doit être renforcée. Nous devons obtenir du Belarus la libération des autres prisonnier·es politiques, ainsi que des réparations et de profondes réformes en matière de droits humains.

Ilya Nuzov,
directeur du bureau Europe de l'Est
et Asie centrale de la FIDH.

Ales Bialiatski, fondateur de l'organisation membre de la FIDH, le Centre de défense des droits humains Viasna, et Prix Nobel de la paix en 2022, est libéré avec son collègue Uladzimir Labkovich après plus de quatre ans dans les geôles du Belarus. © Viasna.



RECONQUÉRIR L'ESPACE DÉMOCRATIQUE

Face à la montée de l'autoritarisme et au rétrécissement de l'espace civique, la FIDH œuvre à préserver les conditions nécessaires à l'exercice des libertés fondamentales et à la participation des citoyen·nes à la vie démocratique.

À travers ses activités de plaidoyer, d'enquête, d'alerte et de mobilisation, la FIDH agit contre les pratiques répressives, arbitraires et antidémocratiques qui menacent les droits humains et l'État de droit. Elle veille à ce que les décideur·ses politiques respectent, protègent et garantissent l'ensemble des droits humains. Elle œuvre également pour que les impératifs sécuritaires ne prévalent pas sur le respect des droits, de la vie et de la dignité humaine, avec une attention particulière portée aux violences institutionnelles dans des contextes d'instabilité politique ou sociale, notamment en période électorale.

16

Aujourd'hui, **74%** de la population mondiale vit dans une autocratie, contre **50%** en 2015
(Source: V-Dem Institute - Varieties of Democracy Institute)

ALERTE SUR LE RECUL DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE

En menant une mission de plaidoyer auprès des institutions européennes, la FIDH s'est mobilisée pour la restauration de l'indépendance judiciaire en Tunisie, ainsi que la libération des opposant·es et défenseur·ses des droits humains. Son rapport *Du Coup d'État à l'étouffement des droits: le mode opératoire de la répression en Tunisie*, publié en juin, démontre le retour à l'autoritarisme dans le pays.

Rapport complet sur www.fidh.org

→ MARS – AFRIQUE ← **Protéger l'espace civique en période pré-électorale en Côte d'Ivoire**

Afin de préparer les échéances électorales d'octobre 2025 et de 2026 en Côte d'Ivoire, la FIDH a lancé en mars un programme de soutien à la société civile et aux défenseur·ses des droits humains. Financé par l'Union européenne et mené avec trois organisations membres – la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO), le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH), et la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains (CIDDH) – ce projet vise à prévenir les actes de violence et les tentatives de restriction de l'espace civique avant les élections.

Premier pays africain à s'être doté d'une loi de protection des défenseur·ses des droits humains, la Côte d'Ivoire a pourtant réprimé plusieurs manifestations de partis d'opposition à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre. La FIDH et ses organisations membres ont réagi en dénonçant les détentions et condamnations arbitraires et appelé les autorités à activer le mécanisme existant pour garantir la protection des défenseur·ses des droits humains et de l'espace civique.

 Avec la LIDHO, le MIDH et la CIDDH, organisations membres de la FIDH.

→ AVRIL – EUROPE - AFRIQUE - MOYEN ORIENT ← **Migrations et État de droit : développer la coopération au sein du réseau**

En avril, la FIDH et son organisation membre Asociación Pro Derechos Humanos de España (APDHE) ont coorganisé à Madrid, en Espagne, un atelier réunissant 13 organisations de son réseau venues d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique. Avec la montée de l'extrême droite et l'approche des élections européennes de juin, cette rencontre était une première étape vers la création d'un groupe de travail interne visant à renforcer la coopération entre les organisations membres sur les enjeux migratoires et l'État de droit.

 Avec l'APDHE et 13 organisations membres.

→ MAI – EUROPE DE L'EST ← **Résister aux lois « agents étrangers »**

En mai, la FIDH et l'OMCT ont organisé à Vienne un événement intitulé « Défenseur·ses des droits humains: agents étrangers ou agents de la démocratie ? », en marge de la réunion sur la Dimension humaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Quatre défenseur·ses issu·es d'organisations membres de la FIDH, actives dans des pays ayant adopté des lois « agents étrangers » ou des législations similaires, étaient présent·es: le Comité Helsinki hongrois, le Centre de défense des droits humains Memorial (Russie), le Centre des droits humains (Géorgie) et Bir Duino (Kirghizistan).

Les intervenant·es ont alerté sur la multiplication de lois répressives inspirées du modèle russe et formulé des recommandations pour protéger l'espace civique et les libertés fondamentales.

 Avec quatre organisations membres d'Europe de l'Est et l'OMCT.

→ OCTOBRE – ASIE ← **Lutter contre la peine de mort en Asie**

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, la FIDH a publié un rapport condamnant l'absence de progrès significatifs en faveur de l'abolition de la peine capitale en Asie, entre 2020 et 2025. Dans plusieurs pays, la peine de mort continue en effet d'être appliquée pour de simples infractions, souvent au terme de procès inéquitables et dans un contexte de violations des droits humains.

Lire le rapport *Enduring injustice* (en anglais) sur www.fidh.org

 Avec 17 organisations membres de la FIDH en Asie.

→ SEPTEMBRE – EUROPE DE L'OUEST ← **Dénoncer la répression des libertés publiques en France**

En septembre, la FIDH a publié un rapport dressant un constat sévère sur la dégradation des libertés publiques en France, en collaboration avec son organisation membre française, la Ligue des droits de l'homme (LDH) et l'Organisation mondiale contre la peine de mort (OMCT).

Ce rapport s'intéresse en particulier aux atteintes à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. Il analyse plusieurs cas concrets et dénonce les effets négatifs de l'instauration du « contrat d'engagement républicain ».

L'enquête documente également la multiplication des campagnes politiques et médiatiques de dénigrement des associations, ainsi que la répression policière croissante des mobilisations écologistes. Ces pratiques témoignent d'un rétrécissement de l'espace civique dans un contexte mondial de renforcement des tendances autoritaires.

Lire le rapport *France: Démocratie en décrochage* sur www.fidh.org

 Avec la LDH, organisation membre de la FIDH et l'OMCT.



↑ Paris, le 28 mars 2023. Manifestation contre la réforme des retraites. Une jeune manifestante arrêtée par des gendarmes mobiles. © Patrick Cockpit / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ DES CRIMES INTERNATIONAUX

Pour la FIDH, la lutte contre l'impunité passe par la promotion d'une justice effective, plaçant les victimes au cœur de son action face aux crimes les plus graves : génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture ou disparitions forcées.

La FIDH documente ces crimes, initie des actions devant les juridictions et plaide pour la mise en œuvre de procédures indépendantes et de mécanismes judiciaires efficaces. Elle intervient devant les juridictions nationales, régionales et internationales, comme la Cour pénale internationale (CPI). Son action vise aussi à garantir la participation des victimes et à inscrire la lutte contre l'impunité à l'agenda politique international.

→ OCTOBRE – EUROPE DE L'EST ←
Mobilisation contre l'impunité des crimes commis en Ukraine

La FIDH, aux côtés de ses organisations membres dans la région, appelle à soutenir la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. À l'occasion de la Conférence sur la dimension humaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Varsovie, en Pologne, deux organisations membres, le Kharkiv Human Rights Protection Group (KHPG), basé en Ukraine, et l'ONG russe, Memorial Human Rights Defence Center, ont présenté leurs travaux sur les tortures de prisonniers ukrainiens et les violations du droit international humanitaire.

📁 Avec KHPG et Memorial, organisations membres de la FIDH.

MOBILISATION CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES DANS LE MONDE

Face à l'augmentation des disparitions forcées, la FIDH a multiplié cette année les actions: plaidoyer, campagnes de sensibilisation, échanges entre expert-es, témoignages... Elle a participé avec ses organisations membres aux sessions du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées en Asie du Sud-Est.

En janvier, la FIDH a aussi soutenu la présence de douze représentant-es d'organisations membres et de collectifs de victimes au Congrès mondial sur les disparitions forcées à Genève. Le mois suivant, au sujet du Mexique et aux côtés de son organisation membre IDHEAS et de l'Equipo Mexicano de Antropología Forense (EMAF), la FIDH a saisi le Comité des Nations unies contre les disparitions forcées (CED) pour demander l'activation de l'article 34 de la Convention et saisir ainsi l'Assemblée générale de l'ONU.



↑ En février, la FIDH a saisi le Comité des Nations unies contre les disparitions forcées (CED) pour demander l'activation de l'article 34 de la Convention et saisir ainsi l'Assemblée générale de l'ONU sur la question des disparitions forcées au Mexique, où plus de 130 000 personnes restent introuvables.
© Ricardo Martínez González / Pexels

LE GAJ : DES AVOCAT-ES ENGAGÉ-ES POUR LA JUSTICE

Depuis 2008, le Groupe d'action judiciaire (GAJ) de la FIDH réunit des juristes et expert-es mobilisé-es pour garantir l'accès à la justice des victimes de graves violations des droits humains. Le GAJ apporte une assistance juridique et initie des actions judiciaires au niveau national, sur le fondement de la compétence universelle ou extraterritoriale, ainsi qu'aux niveaux régional et international.

→ JUILLET – PALESTINE ←
Gaza : des mandats d'amener pour complicité présumée de génocide

Le Pôle Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre français a émis des mandats d'amener à l'encontre de deux ressortissantes franco-israéliennes mises en cause pour complicité de génocide, en raison de leur participation au blocage de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. La FIDH et ses organisations palestiniennes Al-Haq, Al Mezan et le Palestinian Center for Human Rights (PCHR) sont parties civiles dans cette procédure.

Cette décision constitue une avancée judiciaire majeure, en ce qu'elle reconnaît pour la première fois que la privation délibérée d'aide humanitaire à la population palestinienne de Gaza est susceptible de caractériser un acte de complicité de génocide.

📁 Avec Al-Haq, Al Mezan et PCHR, organisations membres de la FIDH.

→ DÉCEMBRE – LA HAYE ←
Défendre l'indépendance de la CPI

Face aux attaques croissantes visant la Cour pénale internationale (CPI), notamment les sanctions imposées par les États-Unis contre plusieurs de ses juges, la FIDH a intensifié son plaidoyer auprès des États parties au Statut de Rome.

Lors de la 24^e session de l'Assemblée des États parties (AEP 24), en décembre, elle a appelé ces États à condamner toute mesure visant à affaiblir la Cour, à renforcer leur coopération avec la CPI et à préserver l'accès des victimes à la justice.

Lire La CPI prise pour cible : défendre la Cour, soutenir les victimes et garantir la lutte contre l'impunité sur www.fidh.org

SYRIE : TROIS VICTOIRES POUR LES VICTIMES

Plusieurs décisions judiciaires majeures en France viennent couronner le long combat contre l'impunité des crimes commis en Syrie mené par la FIDH et ses organisations membres, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et le Syrian Center for Media and Freedom of Expression (SCM).

En mai, la Cour d'assises de Paris a condamné Majdi Nema, ancien responsable du groupe armé syrien Jaysh al-Islam, à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes de guerre. Première décision rendue en France sur le fondement de la compétence universelle pour des crimes commis en Syrie, ce verdict constitue une étape importante pour les victimes. (Majdi Nema a fait appel).

En juillet, la Cour de cassation a rendu une autre décision historique: reprenant les arguments de la FIDH, elle a confirmé qu'aucune immunité fonctionnelle ne saurait faire obstacle à la poursuite des auteurs présumés de crimes internationaux et a refusé d'accorder l'immunité fonctionnelle à Adib Mayaleh, ancien gouverneur de la Banque centrale syrienne.

Un mois plus tard, la FIDH et ses organisations membres ont obtenu l'émission de sept mandats d'arrêt contre d'anciens hauts responsables syriens et contre l'ancien président syrien Bachar al-Assad, pour l'attaque du centre de presse de Homs en 2012, ayant tué et blessé plusieurs journalistes français et internationaux.

Au total, la FIDH et ses organisations membres ont obtenu l'émission par la justice française de 22 mandats d'arrêt à l'encontre d'anciens hauts responsables syriens.

📁 Avec le SCM et la LDH, organisations membres de la FIDH.

2 500
victimes
accompagnées
80
affaires
en cours
6
nouvelles
plaintes

CONTRAINdre LES ACTEURS ÉCONOMIQUES À RENDRE DES COMPTES

Avec ses organisations membres, la FIDH agit dans le monde entier pour promouvoir la responsabilité des entreprises, des banques et des investisseurs en matière de droits humains.

Les communautés sont de plus en plus affectées par les atteintes aux droits humains et au droit à un environnement sain commises par entreprises multinationales. À leurs côtés, la FIDH les accompagne pour qu'elles documentent ces violations. Elle plaide également pour une régulation des normes prenant en compte les droits humains et appelle les États, les entreprises et les investisseurs à respecter les droits humains et l'environnement.

En parallèle, la FIDH développe un plaidoyer innovant et constructif en dialoguant directement avec les entreprises et mobilise le levier des institutions financières et des accords commerciaux pour accroître la redevabilité des acteurs économiques et défendre les droits des communautés.



→ Préparation pour le rituel de remerciement à la Pachamama à Salar de Pastos Grandes (Bolivie). Le gouvernement bolivien, avec une entreprise russe, prévoyait d'extraire du lithium de ce désert de sel mais la justice a suspendu le contrat tant qu'une étude d'impact environnemental et un processus de consultation libre, informé et préalable n'ont pas été réalisés. © S. Feierabend / FIDH

→ JUIN – AFRIQUE ←

Former aux impacts des entreprises sur les droits humains et l'environnement

Les organisations ivoiriennes membres de la FIDH, la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), et le Mouvement ivoirien des droits de l'homme (MIDH), ont organisé, un atelier consacré aux entreprises et aux droits humains en juin à Abidjan. Réunissant dix-sept organisations de la société civile, dont quatorze membres de la FIDH, cette formation a permis de rappeler les impacts négatifs de l'activité économique sur les droits humains et l'environnement, tout en intégrant une approche sensible au genre.

Cet atelier a aussi servi à présenter des outils de documentation et d'enquête afin de soutenir les futures évaluations en Afrique francophone et de renforcer l'engagement des organisations africaines dans ce domaine : techniques d'entretien, outils de recherche open source, méthodologie COBHRIA (Community-Based Human Rights Impact Assessment ou Évaluation des impacts sur les droits humains menée par les communautés).

📁 Avec la LIDHO et le MIDH et 14 autres organisations membres de la FIDH.

LE CERCLE DE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES : UN NOUVEAU MÉCANISME D'INFLUENCE

La FIDH a lancé cet espace d'échanges réunissant des responsables RSE de grandes entreprises françaises pour favoriser des discussions régulières autour de cas concrets liés aux droits humains et aux risques sociaux et environnementaux. Ce Cercle constitue un levier durable de plaidoyer économique pour encourager les entreprises à renforcer leurs responsabilités et à améliorer leurs pratiques.

→ FÉVRIER ET SEPTEMBRE – ASIE – AMÉRIQUES ←

Accords commerciaux avec le Vietnam et l'Équateur : deux plaintes déposées

En février, la FIDH et ses partenaires ont déposé une plainte auprès de la Direction générale du commerce de la Commission européenne, estimant que la répression menée par le régime de Hanoï envers les défenseur·ses des droits humains travaillant sur le développement durable viole l'accord de libre-échange (EVFTA) entre l'Union européenne (UE) et le Vietnam. La plainte, qui recense 40 cas d'emprisonnements, pourrait conduire l'Union européenne à prendre des mesures, comme la remise en cause de certains avantages commerciaux.

Une autre plainte a été déposée en septembre contre l'accord UE-Équateur, qui ne protège pas les travailleurs de l'industrie bananière. La FIDH dénonce les violations des droits sociaux, les atteintes environnementales et l'exposition aux pesticides. Ces deux actions montrent comment les instruments commerciaux de l'UE peuvent devenir des leviers de responsabilisation en matière de droits humains.

📁 Avec Vietnam Committee on Human Rights - Quê Me (VCHR), Christian Solidarity Worldwide (CSW), Global Witness, Association syndicale des travailleurs agricoles et paysans (Astac), ActionAid France, ASTM-Luxembourg, Baldon Avocats.

→ AOÛT – AMÉRIQUES ←

Les droits humains sacrifiés dans la course au lithium

Une étude, menée en Argentine, en Bolivie et au Chili par la FIDH et ses organisations membres sur place, met en lumière les conséquences de l'exploitation du lithium. Ces trois pays, le « triangle du lithium », concentrent près de 50 % des réserves mondiales connues.

Portée par la demande croissante en batteries et énergies renouvelables, cette extraction intensive fragilise un écosystème très aride, épuise les ressources en eau et menace les moyens de subsistance des communautés locales. Les peuples autochtones, souvent exclus des processus de consultation, voient leurs droits fonciers et territoriaux bafoués. Les défenseur·ses de l'environnement dénonçant ces projets subissent également violences et poursuites judiciaires. Cette étude documente les violations des droits humains et de l'environnement liées à cette course aux minerais de transition.

Lire le rapport *Lithium and Human Rights* (en anglais) sur www.fidh.org

📁 Avec Observatorio Ciudadano au Chili et Centro de Estudios Legales y Sociales (CELS) en Argentine, deux organisations membres de la FIDH, ainsi que Postgrado en Ciencias del Desarrollo (Cides) de l'Universidad Mayor de San Andrés.

COP30 : UNE AVANCÉE DÉCISIVE POUR LA PRISE EN COMPTE DES DROITS HUMAINS

Pour sa deuxième participation à la COP30, qui s'est tenue à Belém, au Brésil, en novembre, la FIDH a plaidé pour placer les droits humains au cœur des négociations sur le climat.

Fournissant des analyses ciblées, elle a dialogué avec les délégations et renforcé des alliances avec des syndicats, des organisations féministes et des institutions internationales. Elle a également joué un rôle moteur au sein du groupe de travail sur les droits humains et le changement climatique, notamment sur les enjeux de transition juste.

Cet engagement a contribué à des avancées concrètes : les textes finaux de la COP30 intègrent une terminologie issue des droits humains, une référence aux droits des peuples autochtones, à l'égalité de genre, au dialogue social et aux besoins des communautés marginalisées. Les négociations sur le Plan d'action pour l'égalité des genres ont aussi abouti à la première référence explicite aux défenseur·ses de l'environnement dans un texte des Nations unies relatif au climat.

Ces résultats ont renforcé la position de la FIDH comme acteur de référence sur l'intégration des droits humains dans les négociations internationales sur le climat.

Lire la note de plaidoyer *Human rights principles and defenders' role in just transition pathways* (en anglais) sur www.fidh.org

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

Face à la montée en puissance de mouvements anti-droits et anti-genre, la FIDH fait de la protection des droits des femmes et des personnes LGBTQI+ une priorité dans ses combats. Elle se mobilise aux côtés de ses organisations membres et d'organisations féministes.

La FIDH documente les violations des droits des femmes et les discriminations basées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Elle plaide auprès des États pour l'abrogation de lois discriminatoires, l'adoption de cadres normatifs égalitaires et protecteurs et l'accès à la justice pour les survivant-es. La FIDH demande également aux États de respecter les droits liés à la santé sexuelle et reproductive.

“

Cet atelier m'a paru très utile : il est important de bien connaître les stratégies de nos adversaires pour anticiper leurs actions et nous défendre face à leurs attaques. Se retrouver permet aussi de construire des alliances.

Une participante à la formation sur les acteurs anti-droits au Sénégal, dans le cadre de l'Alliance féministe francophone.

”

>FÉVRIER – MEXIQUE<
Lutter contre les disparitions forcées

La FIDH a saisi le Comité des Nations unies contre les disparitions forcées (CED) pour demander l'activation de l'article 34 de la Convention et saisir l'Assemblée générale de l'ONU.

Avec Litigio estratégico en Derechos Humanos IDHEAS, organisation membre de la FIDH, et l'Equipo Mexicano de Antropología Forense (EMAF).

→ JANVIER – AFRIQUE ←
Défendre le droit à l'avortement médicalisé au Sénégal

En janvier, la FIDH a mené une mission de plaidoyer au Sénégal en faveur de l'accès à l'avortement médicalisé. Bien que ce pays ait ratifié le Protocole de Maputo, qui reconnaît ce droit dans certaines circonstances, les femmes et les filles victimes de viol restent contraintes de poursuivre leur grossesse.

Cette mission faisait suite au rapport publié en septembre 2024, *Double peine*, montrant qu'en dix ans, la situation des femmes s'est aggravée, dans un contexte marqué par des pressions et menaces croissantes envers les défenseur-ses des droits humains.

Un atelier sur les mouvements anti-droits et anti-genre a permis aux participant-es d'identifier ces acteurs, de comprendre leur structuration internationale et d'élaborer des stratégies de riposte et de protection.

En mai, la FIDH a également présenté aux autorités sénégalaises une note d'analyse proposant l'intégration des dispositions du Protocole de Maputo dans la législation nationale.

Avec la Ligue sénégalaise des droits humains (LSDH), l'Organisation nationale des droits de l'homme (ONDH), la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), trois organisations membres de la FIDH, et l'Association des juristes sénégalaises (AJS), Ipas, l'Ordre des architectes du Sénégal (ODAS), Equipop Sénégal.



↑ Des femmes du Collectif féministe sénégalais portent des pancartes lors d'une manifestation contre les violences faites aux femmes sur la place de l'Obélisque à Dakar, le 3 juillet 2021. © SEYLOU / AFP

→ MARS À JUIN – AFRIQUE - MAGHREB ←
Mobiliser les organisations féministes francophones

Depuis 2025, la FIDH participe à l'Alliance féministe francophone (AFF). L'objectif est de donner aux organisations et militantes féministes francophones les moyens de peser davantage dans les négociations de l'ONU et les grands espaces internationaux de décision. Elle appuie le développement de leurs capacités de plaidoyer et de négociation, favorise leur mise en réseau et facilite leur accès à des sources de financements.

Lancée officiellement lors de la 69^e session de la Commission de la condition des femmes (CSW) à New York, en mars 2025, l'AFF a mené plusieurs mobilisations cette année. En mai, une délégation de défenseuses des droits des femmes du Sénégal et de la République démocratique du Congo, a participé à la 86^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) à Banjul. Cette délégation a présenté une déclaration conjointe sur la montée des mouvements anti-droits.

En juin, à l'occasion de la 59^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, l'AFF a alerté sur les reculs observés dans plusieurs régions et appelé à une vigilance accrue face aux attaques coordonnées de ces mouvements.

Avec Equipop et le Fonds pour les femmes en Méditerranée (FFMed).

→ OCTOBRE – AFRIQUE ←
Maintenir la pression internationale contre les violences sexuelles au Soudan

Lors de la 60^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en octobre, le mandat de la Mission d'établissement des faits (FFM) au Soudan a été prolongé d'un an. Cela permet de poursuivre les enquêtes sur les graves violations des droits humains commises depuis le début du conflit, en avril 2023, entre l'armée régulière et les Forces de soutien rapide (FSR), et de contraindre les responsables à répondre de leurs actes.

La FIDH a contribué au renouvellement de cette mission grâce à des actions de sensibilisation, menées avec des organisations de la société civile, pour réaffirmer l'urgence de protéger la population soudanaise, en particulier les femmes et les enfants, victime de massacres, de déplacements forcés et de violences sexuelles à grande échelle.

Avec African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS), Sudan Human Rights Monitor (SUHRIM), organisations membres de la FIDH.

“

Le travail avec la FIDH a été essentiel pour maintenir le Soudan à l'ordre du jour de la communauté internationale et pour soutenir les défenseur-ses des droits humains engagés sur place contre l'impunité.

Sudan Human Rights Monitor, organisation membre de la FIDH.

”

FAIRE PRESSION SUR LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES INSTITUTIONS

La FIDH accompagne au quotidien ses organisations membres auprès des instances internationales et régionales afin de contraindre les États à tenir leurs engagements internationaux en matière de droits humains.

La FIDH permet à ses organisations membres de se saisir des mécanismes régionaux et internationaux, comme la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP), la Cour interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) ou l’Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). À l’ONU à Genève, et auprès de l’Union européenne à Bruxelles, ses représentations amplifient les voix de son réseau. Enfin, à La Haye, sa représentation permanente auprès de la Cour pénale internationale (CPI) favorise le dialogue entre la société civile et cette institution.

→ FÉVRIER À AVRIL – AFRIQUE, ASIE, EUROPE DE L’EST, MAGHREB ET MOYEN ORIENT ←
Une présence active au Conseil des droits de l’homme de l’ONU

La FIDH a participé à la 58^e session du Conseil des droits de l’homme des Nations unies, qui s’est tenue du 24 février au 4 avril à Genève. Elle a accompagné huit défenseur·ses des droits humains originaires du Soudan, du Myanmar, d’Afghanistan, d’Algérie, du Bélarus, du Mali et Géorgie qui ont pu témoigner durant les débats.

Avec l’Organisation mondiale contre la torture (OMCT), la FIDH a également contribué, lors d’un événement, à briser le silence sur la crise des droits humains au Sahel (Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad).

La FIDH a aussi œuvré au renforcement du mandat de la Mission d’établissement des faits sur l’Iran, avec un rapport documentant des crimes contre l’humanité et une répression accrue visant notamment les femmes et les minorités.

→ FÉVRIER – JUILLET – AMÉRIQUES ←
La Cour interaméricaine reconnaît l’extrême gravité de la situation au Nicaragua

Depuis plusieurs années, la FIDH dénonce la répression et les violations des droits humains au Nicaragua. Avec le Centro Nicaragüense de Derechos Humanos (CENIDH) et le Centro por la Justicia y el Derecho Internacional (CEJIL), elle représente 14 victimes de la répression devant la CIDH.

À la suite d’une audience qui s’est tenue en février au Costa Rica, la Cour a réaffirmé l’existence d’une situation d’extrême gravité, d’urgence et de risque de préjudice irréparable pour les bénéficiaires des mesures conservatoires. Celles-ci concernent 122 personnes, parmi lesquelles des défenseur·ses des droits humains, de jeunes activistes, des responsables politiques et des opposant·es au régime Ortega-Murillo. La Cour a également saisi l’Organisation des États américains (OEA) du non-respect de ses ordonnances par le Nicaragua.

En juillet, lors d’une audience publique devant la CIDH, la FIDH et plusieurs organisations ont à nouveau dénoncé la poursuite et l’aggravation de la répression.

🤝 Avec le CENIDH, organisation membre de la FIDH et le CEJIL.

27
décisions adoptées par des organisations intergouvernementales reflétant les demandes de la FIDH

→ SEPTEMBRE – ASIE CENTRALE ←
Mise en place d’un mécanisme indépendant de responsabilisation pour l’Afghanistan

Après quatre années de plaidoyer soutenu, la FIDH a obtenu l’instauration d’un mécanisme indépendant de responsabilisation pour l’Afghanistan lors de la 60^e session du Conseil des droits de l’homme (CDH).

Cette avancée majeure vise à préserver les preuves des violations graves des droits humains commises dans le pays, en particulier celles visant les femmes et les filles, et à préparer de futurs mécanismes de justice et de responsabilisation. Pour parvenir à ce résultat, la FIDH a œuvré pour maintenir systématiquement la situation afghane à l’ordre du jour du Conseil des droits de l’homme. Elle a aussi organisé des événements parallèles, relayé des messages de la société civile, mené des actions de sensibilisation auprès des États et soutenu l’engagement des défenseur·ses afghan·es à Genève.

🤝 Avec l’Afghanistan Democracy and Development Association (ADDO), qui a rejoint la FIDH en octobre.

→ 2025 – AMÉRIQUES ←
Conditionner l’adhésion du Pérou à l’OCDE au respect des droits humains

En mars 2025, la FIDH, en collaboration avec ses membres et partenaires au Pérou, a mené une action de plaidoyer auprès de l’OCDE dans le cadre du processus d’adhésion de ce pays. Elle a exprimé ses préoccupations concernant la gouvernance publique, la corruption, la protection de l’environnement et le respect des droits humains dans le pays et a appelé à conditionner l’adhésion du pays au respect de l’État de droit.

Cette initiative illustre un nouveau levier d’influence pour la FIDH : mobiliser les mécanismes de gouvernance économique afin de renforcer la protection des droits humains.

🤝 Avec l’Asociación Pro Derechos Humanos (APRODHE), organisation membre de la FIDH et OCDE Watch Peru Equidad et la Plateforme de la société civile sur les entreprises et les droits humains au Pérou.



↑ Déclaration de la FIDH sur la situation des droits humains en Afrique lors de la 83^{ème} session publique de la commission Africaine des droits de l’homme et des peuples à Banjul, Gambie, en mai 2025. © FIDH

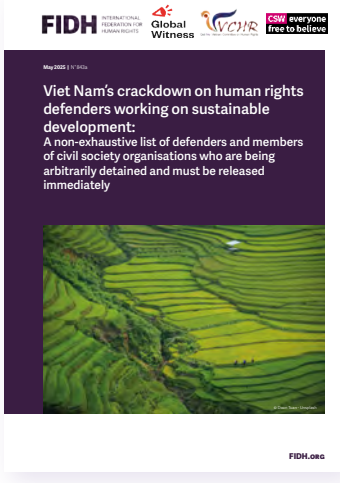
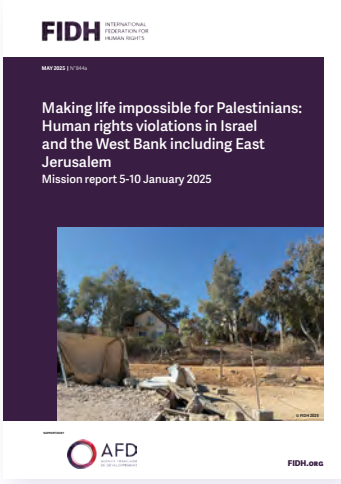
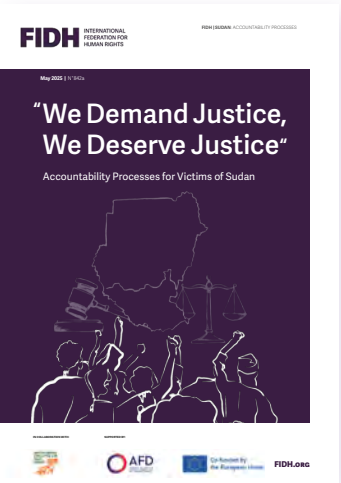
76
défenseur·ses des droits humains issu·es de 37 pays, accompagné·es dans des missions de plaidoyer, des réunions bilatérales ou des événements internationaux

→ 2025 – AFRIQUE ←
Une mobilisation accrue auprès de la CADHP

En 2025, la FIDH a intensifié son action auprès de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP) afin de renforcer les normes régionales de protection des droits humains. Grâce à un plaidoyer mené avec les commissaires et à des interventions lors de trois sessions de la CADHP, elle a soutenu la protection des défenseur·ses des droits humains, les droits des femmes, l’abolition de la peine de mort et la lutte contre l’impunité dans des contextes de conflit, notamment en République démocratique du Congo et au Soudan.

🤝 Avec huit organisations membres et partenaires de la région.

DOCUMENTER, TÉMOIGNER, AGIR : NOS RAPPORTS PUBLIÉS EN 2025

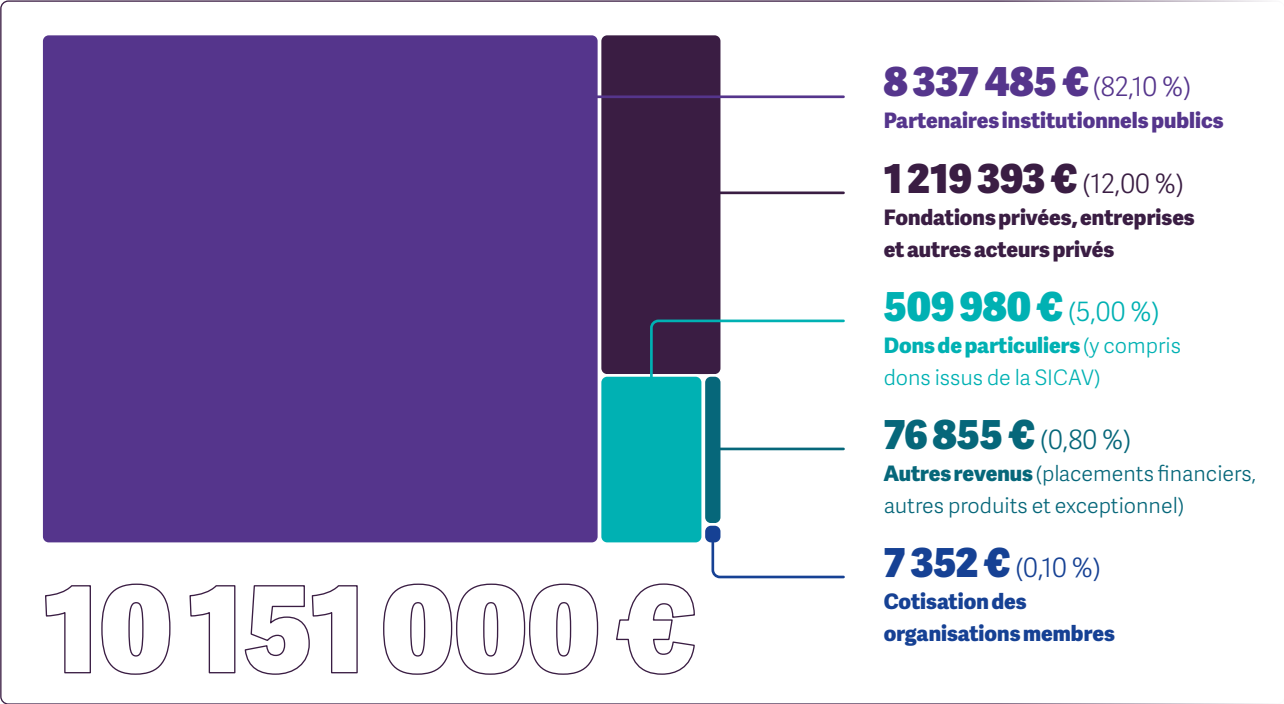


BILAN FINANCIER 2025

Compte d'emploi des ressources

Ces graphiques indiquent la provenance des ressources et comment elles sont utilisées

RESSOURCES (EN €)



Des ressources diversifiées pour une action indépendante

En 2025, les ressources financières de la FIDH ont atteint un montant cumulé de 10 151 000 euros, en augmentation de 7 % par rapport à 2024. Dans un contexte de forte réduction des financements publics, la FIDH poursuit sa mobilisation pour diversifier ses ressources afin de garantir son indépendance et sa capacité d'action. Elle a renforcé ses efforts pour mobiliser le soutien d'acteurs privés, notamment des fondations philanthropiques et des entreprises, ainsi qu'auprès des donatrices et donateurs individuels. Pour la première fois, la FIDH a notamment réalisé une campagne de collecte en face-à-face. Ces appuis, complémentaires les uns des autres, sont indispensables à la poursuite de nos actions.

23
projets
soutenus

16
partenaires financiers
publics et privés

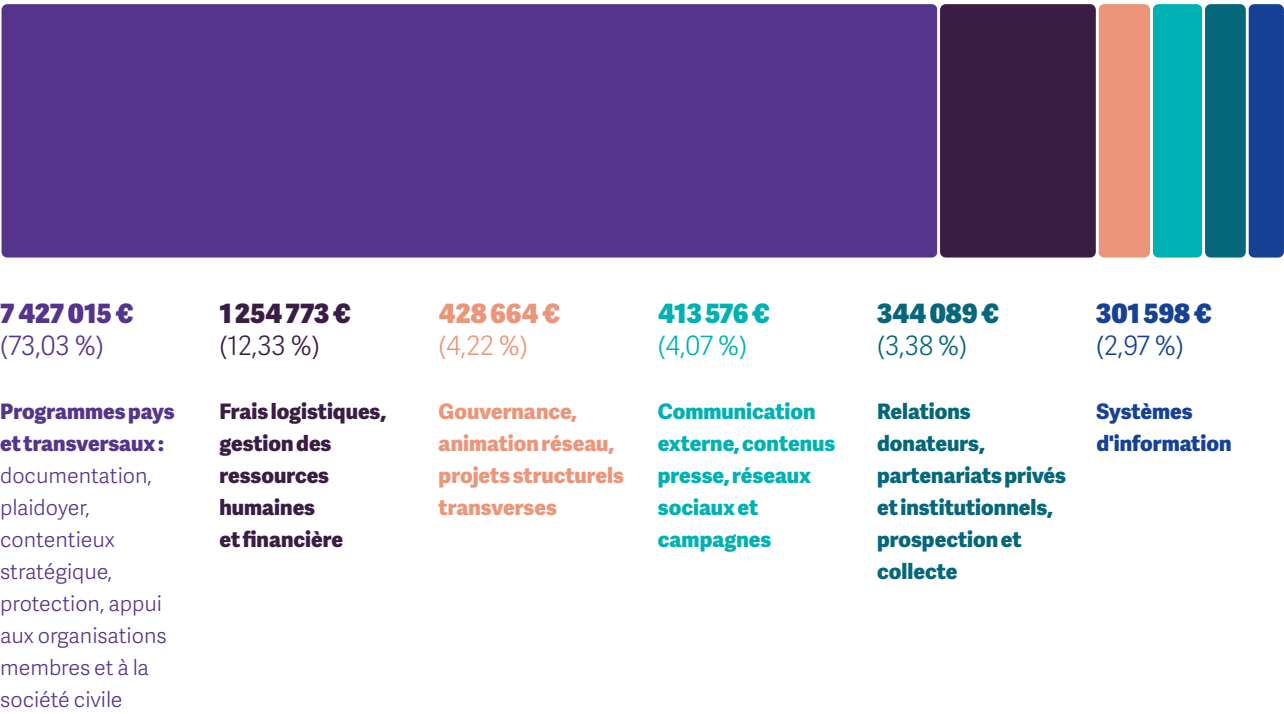
2 387
donatrices et donateurs
actifs

Compte de résultat

Ce tableau représente l'ensemble des charges supportées par la FIDH et la somme des ressources financières dont dispose l'organisation

Produits d'exploitation	10 100 189 €
Charges d'exploitation	10 135 818 €
Produits financiers	44 675 €
Charges financières	33 897 €
Produits exceptionnels	6 202 €
Excédent ou déficit	-18 650 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES (EN €)



REMERCIEMENTS

Merci à toutes celles et tous ceux qui font vivre la FIDH au quotidien : nos partenaires financiers, nos donatrices et donateurs, nos traductrices et traducteurs bénévoles, ainsi que les milliers de personnes qui suivent et relaient nos actions sur les réseaux sociaux.

Grâce à votre confiance, votre soutien et votre engagement, nous pouvons continuer à défendre les droits humains partout où ils sont menacés. En 2025 encore, vous avez été à nos côtés, merci pour votre confiance !



La FIDH agit grâce au soutien financier et stratégique de plusieurs partenaires publics et privés. Néanmoins, ses actions et ses prises de positions relèvent de sa seule responsabilité et ne doivent pas être considérées comme reflétant la position de ses partenaires.

Juillet 2026

Impact 2025

Rapport d'activité

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alexis Deswaef

AUTEURES

Laurence Burckel, Julie Pêcheur et Astrid Robin

DESIGN

 BATHYSCAPHE

www.agence-bathyscaphe.fr

FIDH

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS

AFGHANISTAN | AFGHANISTAN
DEMOCRACY AND DEVELOPMENT
ORGANIZATION ADDO | AFGHANISTAN ARMANSHAHR/ OPEN
ASIA | ALBANIA ALBANIAN HUMAN RIGHTS GROUP | ALGERIA COLLECTIF DES
FAMILLES DE DISPARU(E)S EN ALGÉRIE | ALGERIA LIGUE ALGÉRIENNE DE DÉFENSE DES DROITS
DE L'HOMME | ALGERIA RIPOSTE INTERNATIONALE RI | ANGOLA ASSOCIAÇÃO JUSTIÇA PAZ E
DEMOCRACIA | ARGENTINA CENTRO DE ESTUDIOS LEGALES Y SOCIALES | ARGENTINA COMITÉ DE ACCIÓN
JURÍDICA (CAJ) | ARGENTINA LIGA ARGENTINA POR LOS DERECHOS HUMANOS | ARMENIA CIVIL SOCIETY
INSTITUTE | AUSTRIA AUSTRIA - ÖSTERREICHISCHE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE | BAHRAIN BAHRAIN CENTRE FOR HUMAN
RIGHTS | BAHRAIN BAHRAIN HUMAN RIGHTS SOCIETY | BANGLADESH ODHIKAR | BELARUS HUMAN RIGHTS CENTER «VIASNA» | BELGIUM
LIGA VOOR MENSENRECHTEN | BELGIUM LIGUE DES DROITS HUMAINS – BELGIQUE | BOTSWANA DITSHWANELO - THE BOTSWANA CENTRE FOR
HUMAN RIGHTS | BRASIL JUSTIÇA GLOBAL | BRASIL JUSTIÇA NOS TRILHOS | BRASIL MOVIMENTO NACIONAL DE DIREITOS HUMANOS | BURKINA FASO
MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES | BURUNDI LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME | CAMBODIA CAMBODIAN
HUMAN RIGHTS AND DEVELOPMENT ASSOCIATION | CAMBODIA LIGUE CAMBODGIENNE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME | CAMEROON MAISON DES
DROITS DE L'HOMME | CANADA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS | CENTRAL AFRICAN REPUBLIC LIGUE CENTRAFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME | CENTRAL
AFRICAN REPUBLIC OBSERVATOIRE CENTRAFRICAIN DES DROITS DE L'HOMME | CHAD ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS
DE L'HOMME | CHAD LIGUE TCHADIENNE DE DROIT DE L'HOMME | CHAD PUBLIC LAW CENTER PILC | CHILE CORPORACIÓN DE PROMOCIÓN Y DEFENSA DE LOS DERECHOS
DEL PUEBLO | CHILE OBSERVATORIO CIUDADANO | CHINA CHINA LABOUR BULLETIN | CHINA HUMAN RIGHTS IN CHINA | COLOMBIA COMITÉ PERMANENTE POR LA DEFENSA DE
LOS DERECHOS HUMANOS | COLOMBIA CORPORACIÓN COLECTIVO DE ABOGADOS JOSÉ ALVEAR RESTREPO | COLOMBIA INSTITUTO LATINOAMERICANO PARA UNA SOCIEDAD Y
UN DERECHO ALTERNATIVOS ILSA | COLOMBIA ORGANIZACIÓN FEMENINA POPULAR | CONGO-BRAZAVILLE OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME | CROATIA CIVIC
COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS | CUBA COMISION CUBANA DE DERECHOS HUMANOS Y RECONCILIACION NATIONAL | CZECH REPUBLIC LIGA LIDSKYCH PRÁV (HUMAN RIGHTS
LEAGUE) | DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO ASSOCIATION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME | DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO GROUPE LOTUS | DEMOCRATIC REPUBLIC
OF THE CONGO LIGUE DES ÉLECTEURS | DJIBOUTI LIGUE DJIBOUTIENNE DES DROITS HUMAINS | DOMINICAN REPUBLIC COMISION NACIONAL DE LOS DERECHOS HUMANOS | DOMINICAN
REPUBLIC INSTITUTO DE ABOGADOS PARA LA PROTECCIÓN DEL MEDIO AMBIENTE INSAPOMA | ECUADOR ACCIÓN ECOLÓGICA | ECUADOR COMISIÓN ECUMÉNICA DE DERECHOS
HUMANOS | ECUADOR FUNDACIÓN REGIONAL DE ASESORIA EN DERECHOS HUMANOS | EGYPT KARO INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS STUDIES | EGYPT EGYPTIAN INITIATIVE FOR PERSONAL
RIGHTS (ALMOBADARA) | EGYPT HUMAN RIGHTS ASSOCIATION FOR THE ASSISTANCE OF PRISONERS | EL SALVADOR COMISION DE DERECHOS HUMANOS DE EL SALVADOR (CDHES) | ETHIOPIA
HUMAN RIGHTS COUNCIL | FINLAND FINNISH LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS | FRANCE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME | FRANCE/ANTILLES/OVERSEAS TERRITORIES KIMBÉ RÉD FWI | GEORGIA HUMAN
RIGHTS CENTRE | GERMANY INTERNATIONALE LIGA FÜR MENSCHENRECHTE | GREECE HELLENIC LEAGUE FOR HUMAN RIGHTS | GUATEMALA CENTRO PARA LA ACCION LEGAL EN DERECHOS
HUMANOS | GUINEA MEMES DROITS POUR TOUS - GUINEE | GUINEA ORGANISATION GUINEENNE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN | GUINEA BISSAU LIGA GUINEENSE DOS DIREITOS
HUMANOS | GULF GULF CENTRE FOR HUMAN RIGHTS | HAITI CENTRE OCEANIQUE DES DROITS HUMAINS | HAITI RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME | HAITI SOLIDARITE FANM
AYISYÈN | HONDURAS CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y PROMOCIÓN DE LOS DERECHOS HUMANOS | HONDURAS COMITÉ DE FAMILIARES DE DETENIDOS DESAPARECIDOS EN HONDURAS | HUNGARY
HUNGARIAN HELSINKI COMMITTEE | INDIA ASSOCIATION OF PARENTS OF DISAPPEARED PERSONS | INDIA COMMONWEALTH HUMAN RIGHTS INITIATIVE | INDIA PEOPLE'S WATCH | INDIA SOUTH ASIA JUSTICE
CAMPAIGN SAJC | INDONESIA KONTRAS | IRAN DEFENDERS OF HUMAN RIGHTS CENTER | IRAN LIGUE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN IRAN / LEAGUE FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS IN
IRAN | IRELAND FREE LEGAL AIDVICE CENTRES | IRELAND IRISH COUNCIL FOR CIVIL LIBERTIES | ISRAEL ADALAH - THE LEGAL CENTER FOR ARAB MINORITY RIGHTS IN ISRAEL | ISRAEL ASSOCIATION FOR CIVIL
RIGHTS IN ISRAEL | ISRAEL B'TSELEM - THE ISRAELI INFORMATION CENTER FOR HUMAN RIGHTS IN THE OCCUPIED TERRITORIES | ISRAEL PUBLIC COMMITTEE AGAINST TORTURE IN ISRAEL | ITALY LEGA
ITALIANA DEI DIRITTI DELL'UOMO | ITALY UNIONE FORENSE PER LA TUTELA DEI DIRITTI DELL'UOMO | IVORY COAST LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME | IVORY COAST MOUVEMENT IVOIRIEN DES
DROITS HUMAINS | JAPAN CENTER FOR PRISONERS' RIGHTS | JORDANIA AMMAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES | KAZAKHSTAN «KADYR-KASIYET» – DIGNITY | KAZAKHSTAN INTERNATIONAL LEGAL
INITIATIVE FOUNDATION | KAZAKHSTAN KAZAKHSTAN INTERNATIONAL BUREAU FOR HUMAN RIGHTS & RULE OF LAW | KENYA KENYA HUMAN RIGHTS COMMISSION | KYRGYZSTAN CENTRE OF HUMAN RIGHTS
«KYLIM SHAMY» | KYRGYZSTAN LEGAL CLINIC ADILET | KYRGYZSTAN PUBLIC ASSOCIATION «BIR DUNDU-KYGYZSTAN» | LAOS MOUVEMENT LAO POUR LES DROITS DE L'HOMME | LATVIA LATVIAN HUMAN
RIGHTS COMMITTEE | LEBANON CENTRE LIBANAIS DES DROITS HUMAINS | LEBANON THE PALESTINIAN HUMAN RIGHTS ORGANIZATION - PHRO | LIBERIA REGIONAL WATCH FOR HUMAN RIGHTS | LIBYA
DEFENDERS CENTER FOR HUMAN RIGHTS (DCHR) | LITHUANIA LITHUANIAN HUMAN RIGHTS ASSOCIATION | MALAYSIA SUARAM (SUARA RAKYAT MALAYSIA) | MALDIVES MALDIVIAN DEMOCRACY
NETWORK | MAURITANIA ASSOCIATION MAURITANIEENNE DES DROITS DE L'HOMME | MEXICO COMISION MEXICANA DE DEFENSA Y PROMOCION DE LOS DERECHOS HUMANOS | MEXICO IDEHAS LITIGIO
ESTRATÉGICO EN DERECHOS HUMANOS | MEXICO LIGA MEXICANA POR LA DEFENSA DE LOS DERECHOS HUMANOS | MOLDOVA PROM-LEX ASSOCIATION | MOROCCO ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES
FEMMES DU MAROC | MOROCCO ASSOCIATION MAROCAINE POUR LES DROITS HUMAINS | MOROCCO ORGANISATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS | MOZAMBIQUE CENTRO PARA DEMOCRACIA E
DIREITOS HUMANOS | MYANMAR ALTSEAN BURMA | MYANMAR INFO BIRMANIA | MYANMAR WOMEN PEACE NETWORK | NICARAGUA CENTRO NICARAGUENSE DE DERECHOS HUMANOS | NICARAGUA
URNAS ABIERTAS | NIGER ASSOCIATION NIGÉRIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME | NIGERIA CIVIL LIBERTIES ORGANISATION | NORTH KOREA DATABASE CENTER FOR NORTH KOREAN
HUMAN RIGHTS NKDB | NORWAY NORWEGIAN HELSINKI COMMITTEE/DEI NORÅKE HELSINGFORSKOMITE | PAKISTAN HUMAN RIGHTS COMMISSION OF PAKISTAN | PALESTINE AL HAQ | PALESTINE AL
MEZAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS | PALESTINE PALESTINIAN CENTRE FOR HUMAN RIGHTS | PANAMA CENTRO DE CAPACITACIÓN SOCIAL DE PANAMÁ | PERU ASOCIACION PRO DERECHOS
HUMANOS | PERU CENTRO DE DERECHOS Y DESARROLLO | PERU EQUIDAD - CENTRO DE POLÍTICAS PÚBLICAS Y DERECHOS HUMANOS | PHILIPPINES PHILIPPINE ALLIANCE OF HUMAN RIGHTS
ADVOCATES | POLAND HELSINKI FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS | POLAND POLISH SOCIETY OF ANTIDISCRIMINATION LAW/ POLSKIE TOWARZYSTWO PRAWA
ANTYDYSKRIMINACYJNEGO | PORTUGAL LIGA PORTUGUESA DOS DIREITOS HUMANOS – CÍVITAS | ROMANIA THE LEAGUE FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS | RUSSIA ANTI-DISCRIMINATION
CENTER MEMORIAL (ADC MEMORIAL) | RUSSIA CITIZENS' WATCH | RUSSIA HUMAN RIGHTS DEFENSE CENTRE «MEMORIAL» | RWANDA ASSOCIATION RWANDAISE POUR LA DÉFENSE DES
DROITS DE LA PERSONNE ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES | RWANDA LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME | RWANDA OBSERVATOIRE DES
DROITS DE L'HOMME AU RWANDA | SAUDI ARABIA ALQST FOR HUMAN RIGHTS | SENEGAL LIGUE SÉNÉGALAISE DES DROITS HUMAINS | SENEGAL ORGANISATION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME | SENEGAL RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME | SOUTH AFRICA LAWYERS FOR HUMAN RIGHTS | SOUTH/NORTH KOREA
TRANSITIONAL JUSTICE WORKING GROUP TJWG | SPAIN ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS DE ESPAÑA | SPAIN FEDERACION DE ASOCIACIONES DE DEFENSA Y
PROMOCION DE LOS DERECHOS HUMANOS – ESPAÑA | SUDAN AFRICAN CENTER FOR JUSTICE AND PEACE STUDIES | SUDAN SUDAN HUMAN RIGHTS MONITOR | SWITZERLAND
LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME | SYRIA AL MARSAD | SYRIA SYRIAN CENTER FOR MEDIA AND FREEDOM OF EXPRESSION | TADJIKISTAN BUREAU OF HUMAN
RIGHTS AND RULE OF LAW | TAIWAN COVENANTS WATCH TAIWAN | TAIWAN TAIWAN ASSOCIATION OF HUMAN RIGHTS | TANZANIA THE LEGAL AND HUMAN RIGHTS
CENTER | THAILAND INTERNET LAW REFORM DIALOGUE | THAILAND THAI LAWYERS FOR HUMAN RIGHTS | THAILAND UNION FOR CIVIL LIBERTY (UCL) | THE
NETHERLANDS LIGA VOOR DE RECHTEN VAN DE MENS | TIBET INTERNATIONAL CAMPAIGN FOR TIBET | TOGO LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE
L'HOMME | TUNISIA ADL | TUNISIA ATFD | TUNISIA BEITY | TUNISIA DOUSTOURNA - TUNISIE | TUNISIA FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX | TUNISIA LIGUE TUNISIENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME | TURKEY HUMAN RIGHTS FOUNDATION
OF TURKEY | TURKEY INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / ANKARA | TURKEY INSAN HAKLARI DERNEGI (IHD) / DIYARBAKIR | UGANDA
FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS INITIATIVE | UK COMMITTEE ON THE ADMINISTRATION OF JUSTICE (CAJ) | UKRAINE CENTER
FOR CIVIL LIBERTIES | UKRAINE KHARKIV HUMAN RIGHTS PROTECTION GROUP | UKRAINE TRUTH HOUNDS | USA CENTER
FOR CONSTITUTIONAL RIGHTS | USA CENTER FOR JUSTICE AND ACCOUNTABILITY | UZBEKISTAN LEGAL AID
SOCIETY | VENEZUELA PROVEA - PROGRAMA VENEZOLANO DE EDUCACIÓN ACCIÓN EN DERECHOS
HUMANOS | VIETNAM COMITE VIETNAM POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (VIETNAM
COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS) | YEMEN MWATANA | YEMEN SISTERS' ARAB
FORUM FOR HUMAN RIGHTS | ZIMBABWE ZIMBABWE
HUMAN RIGHTS ASSOCIATION

UNIR CELLES ET CEUX QUI LUTTENT POUR UN MONDE JUSTE ET ÉQUITABLE.

FIDH FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS HUMAINS

17, Passage de la Main d'Or | 75011 Paris | France

T. +33 1 43 55 25 18

E. contact@fidh.org

FIDH.org